



Ref : CA2016/111

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION 2016/2017 DE FINANCEMENT  
DE SUBVENTION ALLOUÉE AU CENTRE D'INTÉGRATION ET DE PRÉPARATION DES SOURDS  
À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CESENS)**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,*

➤ Entendu l'exposé de Mme Lafourcade, Responsable du Pôle Handicap,

➤ Après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité la convention 2016/2017 d'octroi de subvention au Centre d'intégration et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur- CESENS pour le financement d'intervention de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage: expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé, telle que figurant en pièce ci-jointe à la présente convention.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 novembre 2016.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>12</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>32</b>
Nombre de votes pour	<b>32</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 01/12/2016